

épreuve, le député devrait s'adresser au gouvernement responsable de la décision et des poursuites.

**M. Nielsen:** Écrivez-lui.

\* \* \*

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

### L'IMPORTATION DE PIÈCES FABRIQUÉES AU JAPON

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce international). Elle concerne les négociations qui se déroulent actuellement avec les Japonais au sujet du marché de l'automobile. Je comprends que le ministre soit inquiet lorsqu'on soulève de telles questions à la Chambre, car il peut juger qu'elles nuiront aux négociations. Cependant, ma question ne concerne pas les nouveaux véhicules, mais les pièces automobiles. Elle ne concerne pas les éléments d'assemblage des automobiles, mais les pièces de rechange. Pourrais-je donc demander au ministre si ces pièces ont fait l'objet de négociations avec les Japonais? Le ministre pourrait-il également informer la Chambre de sa position à l'égard de ce marché très important?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Oui, madame le Président, je me suis entretenu à ce propos avec mon homologue japonais. Je lui ai dit que nous n'étions pas satisfaits de la part canadienne du marché des pièces automobiles réservée aux voitures japonaises. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons effectué des démarches auprès des constructeurs automobiles japonais pour que davantage de pièces soient construites au Canada. Cette question a également fait l'objet de pourparlers lors de la conférence des hommes d'affaires japonais et canadiens qui s'est tenue à Sapporo la semaine dernière.

**M. Jarvis:** Madame le Président, j'espère que le ministre sera en mesure d'annoncer que nous avons obtenu certains résultats dans ce domaine.

### LA LÉGALITÉ DES CONTRATS EXCLUSIFS

**L'hon. Bill Jarvis (Perth):** L'autre aspect du marché qui revêt une certaine importance est la possibilité de vendre chez des concessionnaires canadiens de voitures japonaises des pièces de rechange fabriquées au Canada. Ces concessionnaires ont conclu des contrats avec les constructeurs japonais qui interdisent aux fabricants canadiens d'accéder à ce marché. Premièrement, j'aimerais savoir si cette question a été évoquée avec l'homologue japonais du ministre et, deuxièmement, je voudrais savoir si le ministre a sollicité les conseils de légistes de la Couronne au sujet de la légalité de ces contrats qui interdisent formellement à un fabricant canadien d'accéder à ce marché très important?

**L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)):** Madame le Président, je remercie le député d'avoir attiré mon attention sur cette question. C'est la première fois que quelqu'un, même au Canada, porte cette question à l'attention du gouvernement. Par conséquent, elle n'a pas fait l'objet de pourparlers avec les autorités japonaises. Madame le Président, un autre point me vient à l'esprit. Je crois que le député pourrait s'adresser au président des fabricants de pièces

## Questions orales

automobiles, car il apprendra ainsi que deux constructeurs automobiles japonais viennent de présenter des listes à l'industrie canadienne des pièces automobiles dans le but de recevoir des offres et d'examiner la possibilité d'acheter plus de pièces fabriquées au Canada.

\* \* \*

## LA PETITE ENTREPRISE

### DEMANDE D'AIDE

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je m'adresse au ministre coupable d'avoir trahi, hier, les petites entreprises canadiennes. Au début de l'année 1980, lorsque le secteur de la petite entreprise s'engageait manifestement dans une période difficile, le ministre a décidé de résoudre ses problèmes ou de lui venir en aide en faisant effectuer avec diligence une étude. Cette étude, qui devait être promptement exécutée, a duré près de deux ans et coûté 1.2 million de dollars aux contribuables canadiens. Après avoir attendu pendant deux ans les résultats, ses auteurs ont publié hier un rapport selon lequel une autre année d'étude s'impose. Aucune directive, aucune recommandation. Le ministre aurait-il l'obligance de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et d'expliquer aux petits commerçants canadiens ce qu'il compte faire, dans l'immédiat, pour les aider et pour les encourager?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, encore une fois l'honorable député de Kamloops-Shuswap réussit à m'étonner. Tout d'abord les faits qu'il a mentionnés à la Chambre ne sont pas exacts. Je ne suis pas le ministre qui a lancé l'étude sur le financement de la petite entreprise. Il a mentionné lui-même que cette étude a été lancée par le gouvernement précédent en 1980. Il s'étonne qu'une étude de cette ampleur soit publiée sans conclusion et sans recommandation. Je suppose que l'honorable député aurait préféré que le gouvernement du Canada ainsi que moi-même nous fiions à ce qu'un groupe restreint d'académiciens et de spécialistes nous disent comme étant la vérité au sujet du secteur de la petite entreprise sans consulter le monde de la petite entreprise. Je trouve que ce genre de remarques est indigne du député de cette Chambre qui demande de consulter la population à l'heure actuelle.

[Traduction]

### ON DEMANDE AU MINISTRE DE TENIR DES AUDIENCES PUBLIQUES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap):** Madame le Président, je me rends compte que j'ai fait une erreur. Le ministre m'a repris. En réalité, le ministre a mis trois ans à terminer cette étude qui ne débouche sur rien. Il laisse entendre qu'il est informé par des représentants du secteur de la petite entreprise et, pourtant, il parle de mettre sur pied un comité consultatif. Je voudrais bien savoir sur quoi porteront ces consultations! S'il veut consulter les hommes d'affaires, est-il disposé à accepter aujourd'hui de tenir des audiences publiques dans tout le Canada afin que les intéressés aient accès aux rapports et à certaines des recommandations qu'il fera? Va-t-il tenir des